



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépression

Question écrite n° 37404

## Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'un des derniers bulletins épidémiologiques de l'Institut de veille sanitaire relatif à la dépression en France. En effet, une récente étude menée par l'InVS souligne que 5 à 8 % des Français ont déjà souffert d'épisodes dépressifs majeurs (EDM) caractérisés par des problèmes de sommeil, fatigue, perte de poids. La définition de l'EDM est la survenue au cours de l'année d'une période de 15 jours de tristesse ou de perte d'intérêt toute la journée et chaque jour. Cette période est accompagnée d'au moins trois symptômes secondaires (variation de poids, problèmes de sommeil, fatigue inexplicable, difficultés de concentration, pensées morbides...) et d'une perturbation des activités. De plus, les EDM sont deux fois plus fréquents chez les femmes. La dépression est favorisée par le veuvage, le divorce, le chômage, l'invalidité ou le congé maladie. Selon une autre enquête menée auprès de 3 000 personnes en 2005 à Paris et aux alentours, le taux de prévalence d'EDM y est de 11,7 %, soit très largement supérieur à la moyenne nationale. La dépression est souvent associée à des événements survenus dans l'enfance tels que maltraitance physique ou abus sexuel. Toutes choses égales par ailleurs, elle est plus fréquente dans les quartiers classés en zone urbaine sensible. Enfin, la détresse psychologique est plus élevée chez les étudiants de première année que chez les jeunes du même âge, particulièrement chez les filles, selon une étude réalisée en 2005-2006 en région PACA. En conséquence, elle lui demande de lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet de société.

## Texte de la réponse

Deux objectifs de la loi de santé publique concernent les troubles dépressifs. Le premier objectif vise à réduire de 20 % le nombre de personnes dont les troubles bipolaires, dépressifs et névrotiques ne sont pas diagnostiqués. Le deuxième objectif cible une augmentation de 20 % des personnes traitées selon les recommandations de bonne pratique clinique. Le repérage précoce de la dépression est l'objectif de plusieurs actions en cours. La diffusion auprès des médecins intervenant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la « mallette dépression », élaborée à la demande de la direction générale de la santé par des sociétés savantes de psychiatrie et de gériatrie, facilite le diagnostic de la dépression chez les personnes âgées. L'entretien individuel ou en couple, proposé en début de grossesse, et la création de postes de psychologues en maternité, à la suite du plan « périnatalité 2005-2007 », devraient permettre de repérer précocement la dépression postnatale. L'amélioration des pratiques professionnelles est visée par la mise à disposition de recommandations de bonnes pratiques cliniques et de référentiels d'auto-évaluation dans le domaine de la dépression, par la Haute Autorité de santé (HAS), et de recommandations de bon usage des médicaments antidépresseurs, par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Une campagne médiatique a été menée par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) en novembre et décembre 2007. Cette campagne visait à faciliter le recours aux soins des personnes souffrant de cette maladie et à promouvoir une prise en charge conforme aux recommandations de bonne pratique clinique. Une évaluation de cette campagne a montré que son impact avait été particulièrement important (503 274 connexions sur le site internet de la campagne et 255 229 guides commandés) et qu'elle

avait atteint son coeur de cible puisque 88 % des internautes interrogés étaient ou avaient été confrontés à la dépression. Pour ce qui concerne le public « jeune », le plan « santé-jeunes », présenté en conseil des ministres le 27 février 2008, a retenu différentes mesures pour prévenir la détresse psychologique des jeunes et leur offrir un soutien adapté : des actions de promotion de la santé en collèges et lycées portant sur le développement de l'estime de soi et des compétences psychosociales, une ligne téléphonique gratuite dédiée à l'écoute ainsi que le développement sur l'ensemble du territoire des maisons des adolescents.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37404

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 9 décembre 2008, page 10632

**Réponse publiée le :** 14 avril 2009, page 3652